

e-Foot Officiel

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

Infos Ligue

Comment régler les arbitres officiels

Procèsverbaux

Commissions

Commission Statut des Educateurs

Organisation des Championnats & Coupes

Statuts & Règlements

Futsal/Football Diversifié

Calendriers

Annexes

Tous en bleu pour l'USCL

Formation CFI en 4 étapes

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline

Sanctions





Egalement Consultable sur notre site internet http:// districtvaldemarne.fff.fr/ documents/

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une <u>nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI,</u> celleci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille de match informatisee 3 9 0 0.apk

TUTO

https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbdb6d7d8cc4dc9a.pdf

Info Club

<u>Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans</u>
Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL: https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//? tag=nouveau-module-competition-1179 clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (......@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

<u>Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date</u> <u>Nom, Prénom et fonction du signataire du mail</u>

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

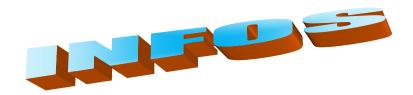
-De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boite mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit E-mail : cfaer94@gmail.com

Edition N° 691 du Jeudi 14 Novembre 2024

COMMUNIQUES



Tous les PROCES-VERBAUX peuvent être consultés sur notre SITE INTERNET,

chaque jeudi après-midi: https://districtvaldemarne.fff.fr

*Documents & * Procès-Verbaux

Résultats - 4ème Tour Coupe Gambardella

▲Date	Equipes	Résultat
10/11/2024	Villeparisis U.S.M. 21 - Creteil Lusitanos F. 21	1 - 6
10/11/2024	Red Star F.C 21 - Us Ivry Football 21	5 - 1
10/11/2024	Suresnes J.S. 21 - Fontenay Ss/Bols Us 21	2 - 3
10/11/2024	Villejuif U.S. 21 - Tremblay F.C. 21	5-2

Tirages - Finales Régionales - Coupe Gambardella

▲Date	Equipes
24/11/2024	Creteil Lusitanos F. 21 - Aubervilliers Jeunes 21
24/11/2024	Grigny U.S. 21 - Fontenay Ss/Bois Us 21
24/11/2024	Villejuif U.S. 21 - Versailles 78 Fc 21

Le Dispositif Pass'sport est reconduit pour cette saison

Le pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes. Il est valable dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partenaires.

Le dispositif est porté par l'État et déployé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et permet de soutenir la pratique sportive de jeunes pendant l'année sportive.

Cette année, le dispositif se clôturera le 31 décembre 2024.

Le pass Sport 2024 s'adresse aux jeunes qui sont :

- Nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire
- Nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés
- Étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 – 2025

Plus d'infos: Accueil – pass Sport (sports.gouv.fr)

ATTESTATION D'AFFILIATION

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =





La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- -Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- -Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- -Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- -Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2024/2025

NOVEMBRE	7	14	21	28	
DECEMBRE	5	12	19		
JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	6	13	20	27	
AVRIL	3	10	17	24	
MAI	1 (férié)	8 (férié)	15	22	29 <i>(férié)</i>
JUIN	5	12	19	26	
JUILLET	3	17	24		
			(Spécial Calendriers)		

Avis aux Clubs « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une <u>nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI,</u> celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien:

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille de match informatisee 3 9 0 0.apk

TUTO

https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbdb6d7d8cc4dc9a.pdf

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs **OU**

Via cette URL : https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/ffff//?tag=nouveau-module-competition-1179 clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (......@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

- -Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
- -Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
- -De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)
- -De faire doublon pour les changements via Footclubs et boite mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail: cfaer94@gmail.com

Article 11 – Les Obligations (NOUVEAU)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

- D1
- SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux. Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- Ne peuvent être des équipes féminines.
- ➢ FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
- € D2
- SENIORS: 2 équipes
- JEUNES :
- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- $\bullet \hspace{0.5cm}$ Ou U18F à 11 qui peut remplacer la $3^{\text{ème}}$ équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1 ere saison.

- **⊌** D3
- SENIORS: 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes Filles ou Garçons de U8 à U20.
- □ D4
- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

PortailClubs: Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE? OUI!

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS

20ème édition du Tournoi Fébus qui se tiendra les 21 et 22 juin 2025

Complexe sportif Jean SURRE, 09000 Foix

Contact : **** 06 29 12 65 06 ou 06 13 62 59 50

Le FC JARD S/MER organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2024,

La 4ème édition de la Yellow'Cup! Ce tournoi national U12-U13 aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer; 4 terrains foot à 8.

Contact: 06.11.49.77.73 ou g.rambaud.fcja@gmail.com



COMMENT REGLER LES ARBITRES OFFICIELS ?



SAISON 2024 & 2025

PROCESS:

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1**ère **journée de Championnat.**

<u>Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le</u> District :

•	Sen	iors	D1.	D2.	D3
_	3611	1013	UI,	UZ,	$\boldsymbol{\nu}$

- Féminins D1
- U18 D1
- U16 D1

• U15 D1

- U14 D1
- CDM D1
- FUTSAL D1 et D2

SAUF

Ce dispositif ne concerne pas les matchs de « COUPES 94 » et « DEMANDES EXCEPTIONNELES DES CLUBS »

Les clubs doivent régler directement le ou les Arbitre(s) le jour de la rencontre par chèque ou espèces.

POUR LES CLUBS:

Le 1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du 20 Septembre 2024, (le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai - soit au total 9 prélèvements)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la

saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

POUR LES ARBITRES:

<u>Le 1^{er} virement sera effectué aux alentours du 25 Octobre 2024 (puis tous les 25 de chaque mois)</u>

<u>Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison.</u> (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

Attention!! vérifier la FMI et remonter toutes absences des arbitres la semaine qui suit avant le jeudi 12h00

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre officiel & le Club recevant. Chaque partie conservera un exemplaire comme justificatif.



Calendriers Généraux

Nous vous proposons de retrouver les différents calendriers pour la saison 2024/2025 en cliquant sur les liens ci-dessous.

Seniors

U16 - U17 U18 - U20

<u>U14</u> U15

U12 **U13**

Séniors **Féminines**

Futsal Masculin

CDM & **Anciens**

Foot Loisirs

À VENIR

Futsal Féminin U15 F **U18** F

U18 Futsal

Foot **Entreprise & Critérium**

Coupe **Outre - Mer**

Région îledeFrance



Crédit & Mutuel

GENERALI

75 77 78 91 92 93 94 95



Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « Formulaires Club » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur Footclubs (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Lique Régionale, seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme!



Cliquez ici pour retrouver les différents formulaires!



Comme chaque année, la Ligue de Paris Île-de-France de Football recrute pour son service « Licences » des saisonniers pour les mois de Septembre & Octobre 2024

Merci de bien vouloir transmettre un CV et une lettre de motivation par mail à l'attention de Ludovic Eouzan l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr





Crédit & Mutuel SE GENERALI



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

	- Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ)
DEMANDE D'AFFILIATION	-Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel)
(Article 22 des RG FFF)	-PV de l'Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l'association)
	-Statuts de l'association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
1	- Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ)
	-Récépissé de déclaration de <u>création</u> du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de</u> <u>modification)</u>
FUSION-CREATION	-PV de l'Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l'association)
(Article 39 des RG FFF)	-Statuts de l'association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u> .
	- PV de l'Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
FUSION- ABSORPTION	-PV de l'Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution)
(Article 39 des RG FFF)	- PV de l'Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion- absorption
CHANGEMENT DE	
TITRE	Récépissé de déclaration de modification en Préfecture
(Article 36 des RG FFF)	
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D'UN CLUB OMNISPORT	PV d'AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépen- dance + récépissé de création en Préfecture





Crédit & Mutuel

ESGENERALI

75 77 78 91 92 93 94 95



Pré-requis licences 24/25

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint:

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

NB: cette évolution est liée aux nouvelles modalités de vote pour l'élection du Président de la FFF et du Comité Exécutif à laquelle participera le Président de chaque club à statut amateur affilié à la FFF et qui aura lieu par un vote à distance le 10 décembre 2024.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club") Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider. En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.

Enfin, nous vous invitons à retrouver toutes les informations sur la dématérialisation dans l'article ci-après publié sur le site de la Ligue : https://paris-idf.fff.fr/simple/licences-2024-2025/





Crédit & Mutuel

EXECUTE GENERALI

75 77 78 91

Procès-Verbaux



Commission Départementale du Statut des Educateurs

Président: M. LEGUYADER Jacques

Membre: M. DELAGE Francis, GRESSIEN Georges, LERAY Christian

Assiste: M. DARDENNES Patrick (CD)

PV du 07 novembre 2024

Tour de cou/porte licence

Les tours de cou ont été distribués aux clubs pour les séniors D1 et U18 séniors lors de la réunion des responsables techniques, il manque ceux qui ne sont pas encore désignés

D1 Seniors

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Animateur Senior ou du CFF3 et d'une licence d'Educateur. (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des premières feuilles de match

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

D1 U18

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Initiateur 2 ou du CFF3 et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

FRESNES A.A.S. (500494)

La Commission,

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 2 rencontres de Championnat néanmoins l'absence de l'éducateur désigné de cette équipe est comblée par la présence d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis. Et dit que le club est en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement technique mais qu'en cas de changement d'éducateur désigné, le club doit en informer la Commission.

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

D1 U16

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Initiateur 2 ou du CFF3 et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).



CHARENTON C.A.P. (500012)

La Commission,

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 2 rencontres de Championnat néanmoins l'absence de l'éducateur désigné de cette équipe est comblée par la présence d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis. Et dit que le club est en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement technique mais qu'en cas de changement d'éducateur désigné, le club doit en informer la Commission.

MAISONS ALFORT F.C. (542388)

La Commission,

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 2 rencontres de Championnat néanmoins l'absence de l'éducateur désigné de cette équipe est comblée par la présence d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis. Et dit que le club est en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement technique mais qu'en cas de changement d'éducateur désigné, le club doit en informer la Commission.

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

D1 U14

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire Diplôme Initiateur 2 ou du CFF2 et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

CHEVILLY LA RUE ELAN (516843)

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 2 rencontres de Championnat et qu'il n'a pas été remplacé par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur,

Rappelle au club qu'en cas d'absence supérieure à 4 matchs de l'éducateur désigné et de nonremplacement de ce dernier par un autre éducateur possédant le diplôme minium requis et une licence Educateur, il encourt des sanctions telles que prévues à l'article 11.3.7 du R.S.G. de la Ligue

CHOISY LE ROI A.S. (500031)

La Commission,

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 2 rencontres de Championnat néanmoins l'absence de l'éducateur désigné de cette équipe est comblée par la présence d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis. Et dit que le club est en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement technique mais qu'en cas de changement d'éducateur désigné, le club doit en informer la Commission.

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

Tous les éducateurs désignés étaient présents sur les matchs de la deuxième journée.

Prochaine réunion le mardi 13/01/2025

District du Val de Marne de Football

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 12 Novembre 2024

<u>Présents</u>: Mme POLICON, MM. BOUSSARD, CHAMPION, DIAS.

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel: Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans <u>les 3 dernières journées de Championnat</u>:
 Amende 100.00 euros

TERRAINS SUSPENDUS

<u>La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.</u>

CLUBS CONCERNES:

551086 - AS ORLY - U16 D3 - Terrain suspendu -

28268689 - AVS ORLY 2 / US CRETEIL 4 du 17/11/2024 28268701 - AVS ORLY 2 / ST MAUR VGA 2 du 01/12/2024

510665 - CHAMPIGNY FC 94 - U18 D2.A - Terrain suspendu -

28266735 – CHAMPIGNY FC / LIMEIL BREVANNES AJ le 17/11/2024 28266743 – CHAMPIGNY FC / CHEVILLYLARUE ELAN le 01/12/2024 28266753 – CHAMPIGNY FC / VILLIERS ENT.S. le 15/12/2024

Dérogation horaire annuelle

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

Courriel de Créteil FA Séniors D4.A du 05/11/24

Ce club est forfait général. Amende 100.00 euros

Coupe VDM SENIORS

Appel téléphonique de Mimosa Mada Sports

La commission rappelle que les clubs de Division 4 étaient exempts du 1^{er} tour puisqu'ils avaient ce jour-là, une journée de championnat.

CALENDRIER

2ème Tour 12 JANVIER
CADRAGE 16 FEVRIER
1/8 FINALE 2 MARS
¼ FINALE 27 AVRIL
½ FINALE 11 MAI

FINALE A DETERMINER

Coupe VDM SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1/16 FINALE 12 JANVIER
1/8 FINALE 2 MARS
1/4 FINALE 27 AVRIL
1/2 FINALE 11 MAI

FINALE A DETERMINER

Coupe FOOT ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 FINALE 1 MARS 1/4 FINALE 19 AVRIL ½ FINALE 10 MAI

FINALE A DETERMINER

CHAMPIONNAT CDM

Coupe CDM

CALENDRIER

CADRAGE 2 MARS 1/8 FINALE 23 MARS 1/4 FINALE 20 AVRIL 1/2 FINALE 11 MAI

FINALE A DETERMINER

CHAMPIONNAT ANCIENS

Coupe Anciens VDM

29819117 - NEW TEAM VINCENNES / PHARE ZARZISSIEN Coupe VDM Anciens du 27/10/2024

Reprise du dossier. Match non joué – terrain non disponible.

Lecture du mail de Phare Zarzissien du 11/11/24.

La commission maintient sa décision de match à jouer et fixe la rencontre au 15 décembre.

29819122-.JOINVILLE 41/ US RUNGIS 42 Coupe VDM Anciens du 27/10/2024

Lecture de la feuille de match.

RC Joinville 41 / US Rungis 42 (2/2 tab 3/2)

RC JOINVILLE 41 qualifié pour la suite de l'épreuve.

CALENDRIER

CADRAGE 12 JANVIER
1/16 FINALE 2 MARS
1/8 FINALE 23 MARS
1/4 FINALE 20 AVRIL
1/2 FINALE 11 MAI

FINALE A DETERMINER

COUPE +45 ans

CALENDRIER

1/16 FINALE 12 JANVIER
1/8 FINALE 23 MARS
1/4FINALE 20 AVRIL
1/2 FINALE 10 MAI

CRITERIUM +55 ans

29696568 - ENTENTE FONTENAYSIENNE / ES VILLIERS +55 ans poule A du 10/11/2024

Courrier de Villiers ES du 08/11/24.

La Commission note le 1^{er} Forfait avisé de ES Villiers.

29670276 - AS ARRIGHI / US VILLEJUIF +55 ans poule A du 10/11/2024

Accord des deux clubs via Footclub du 08/11/24.

La commission, note que le match se déroulera le 5 janvier 2025

29747924 - VILLENEUVE ABLON US / PARIS 13 ATLETICO +55 ans poule b du 10/11/24

Courriel et accord des deux clubs du 08/11/24.

La commission demande aux deux clubs de trouver un accord pour disputer cette rencontre.

Coupe FEMININES

<u>CALENDRIER</u>

1/8 FINALE 1^{ER} MARS 1/4 FINALE 26 AVRIL 1/2 FINALE 10 MAI

FINALE A DETERMINER

Coupe FEMININES U15 à 8

CALENDRIER

1^{er} tour 1^{er} FEVRIER 1/8 FINALE 22 MARS 1/4 FINALE 12 AVRIL 1/2 FINALE 10 MAI

Finale A DETERMINER

CHAMPIONNAT FEMININES

29805780 - CSM BONNEUIL / US IVRY U15 F Poule A DU 16 novembre

Mail de CSM Bonneuil pour disputer cette rencontre à 12h30

La commission ne peut donner son accord qu'avec l'accord de US Ivry qui doit parvenir au district avant le 15 novembre à 12h.

U11F Poule A

FC ALFORTVILLE n'a pas d'équipe

Coupe VDM U20

CALENDRIER

1/8 FINALE 23 MARS 1/4 FINALE 27 AVRIL 1/2 FINALE 10 MAI

FINALE A DETERMINER

CHAMPIONNAT U18

<u>29676631 - CAP CHARENTON / FC ALFORTVILLE U18 D3.B DU 10/11/2024</u>

Lecture de la feuille de match

La commission enregistre le 3ème forfait de FC Alfortville, entrainant son forfait général.

Amende 100.00 euros. Avis aux clubs concernés.

Coupe VDM U18

CALENDRIER

1/16 FINALE 2 MARS 1/8 FINALE 23 MARS 1/4FINALE 27 AVRIL 1/2FINALE 10 MAI

FINALE A DETERMINER

CHAMPIONNAT U16

Coupe VDM U16

CALENDRIER

1/8 FINALE 23 MARS 1/4 FINALE 27 AVRIL 1/2 FINALE 11 MAI

FINALE A DETERMINER

29819423- VALENTON FA 21 / FC BOISSY FC 21 Coupe VDM U16 du 27/10/2024

Lecture de la feuille de match.

Valenton FA 21 / FC Boissy (3/3 tab 3/0)

VALENTON FA qualifié pour la suite de la compétition

CHAMPIONNAT U15

Coupe VDM U15

CALENDRIER

1/8 FINALE 1 FEVRIER
1/4FINALE 22 MARS
½ FINALE 10 MAI

FINALE A DETERMINER

CHAMPIONNAT U14

29675896 - US CRETEIL / AS ORLY - BRASSAGE U14 poule du 16/11/24

Courriel de US Créteil Lusitanos du 11/11/24.

Demande de changement d'horaire à 14h, au lieu de 15h.

Accord de la commission (changement de moins d'une heure). Prévenir vos adversaires.

Coupe VDM U14

CALENDRIER

1/16 FINALE 1 FEVRIER
1/8 FINALE 22 MARS
1/4 FINALE 27 AVRIL
1/2 FINALE 10 MAI

Coupe Amitié U14

CO VINCENNES 23 / CAP CHARENTON 23 Amitié U14 du 02/11/2024

Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe de CAP Charenton.

CO Vincennes qualifié pour la suite de la compétition.

CALENDRIER

1/16 FINALE 1 FEVRIER
1/8 FINALE 22 MARS
1/4 FINALE 26 AVRIL
½ FINALE 10 MAI

FINALE DATE A DETERMINER

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du mardi 12/11/2024

Président : M. FOPPIANI

Présents: Mme POLICON - LEFEBVRE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOCATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

JEUNES

U18 D2.A - MATCH 282667311 - HAY LES ROSES CA 21 / VILLENEUVE AFC 21 du 03/11/24

Réserve du club de **VILLENEUVE AFC 21** sur la qualification et la participation des joueurs : **BEAUFUME Aloys, BENIA Dalil, BENATE Youssouf** et **ASSANI Alain** du club de **HAY LES ROSES CA 21** au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation hors période soit 4.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée le 03/11/2024 pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1er ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts de U12 à U18 (article 160 des RG de la F.F.F.), le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à QUATRE dont 1 « hors période normale », sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5, 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de **HAY LES ROSES CA 21** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique, 4 joueurs titulaires de licences « mutations hors période » 2024/2025 à savoir :

E-FOOT 94 N° 691 Page 20 de 37

BEAUFUME Aloys licence n°2458018417 enregistrée le 08/09/2024 MHP **BENIA Dalil** licence n°2546647057 enregistrée le 08/09/2024 MHP **BENATE Youssouf** licence n°2548543208 enregistrée le 26/09/2024 MHP **ASSANI Alain** licence n°9604648395 enregistrée le 07/10/2024 MHP

Considérant que le club de **HAY LES ROSES CA 21** a fait figurer plus de 1 joueur <u>« mutation hors</u> **période normale »** et est donc en infraction avec l'article 160 du R.S.G. de la F.F.F.,

La commission dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité au club de HAY LES ROSES CA 21 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au club de VILLENEUVE AFC 21 (3 points, 1 but).

Débit : HAY LES ROSES CA 21 50€ Crédit : VILLENEUVE AFC 21 43,50€

<u> U18 D3.B - MATCH 29676621 – CHARENTON CAP 22 / BRY FC 21 du 03/11/24</u>

Réclamation du club de **BRY FC 21** en date du **04/11/2024** sur la qualification et la participation du joueur **Rayan MARCUS** (**licence n°2548386818**) du club de **CHARENTON CAP 22**, susceptible d'avoir aussi participé à la rencontre U18 R3-C du 03/11/2024 à 13 h :

CHARENTON CAP 21 – NOISY LE SEC 21 soit deux rencontres dans la journée.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable et non fondée.

Le joueur **Rayan MARCUS (licence n°2548386818)** du club de **CHARENTON CAP 22** ne figure pas sur la FMI de la rencontre de 13 h de l'équipe U18 R3-B du club de CHARENTON CAP 21.

Par contre, il y a bien un Rayan MOSTEFA SBA (licence n°2547776140) qui ne figure que sur la FMI de du club de CHARENTON CAP 21.

En conséquence, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Brassage U14 Poule I - MATCH 29675885 VAL DE FONTENAY AS 21/ VILLIERS S/MARNE ES 21 du 12/10/24

Réserve du club confirmée par courriel en date du 14/10/2024 de VILLIERS S/MARNE 21 sur la qualification et la participation du joueur MINTE Bakary, licence n°2548262592 enregistrée le 09/10/2024, du club de VAL DE FONTENAY AS 21 se présentant avec une licence sans les 4 jours de qualification.

Suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRES** la date d'enregistrement de sa licence.

Le joueur **MINTE Bakary**, titulaire d'une licence validée le 09/10/2024 n'était donc pas qualifié pour disputer la rencontre.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable et fondée.

En conséquence, la commission décide match perdu par pénalité au club de VAL DE FONTENAY AS 21 (-1 point, 0 but) pour avoir fait participer le joueur non qualifié MINTE Bakary, pour en attribuer le gain à VILLIERS S/MARNE ES 21 (3 points, 1 but).

Débit : VAL DE FONTENAY AS 21 50€ Crédit : VILLIERS S/M ES 21 43,50€

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Mardi 12 novembre 2024

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir <u>le lundi</u> de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

28352038 - MAISONS ALFORT FC 1 - CHAMPIGNY CF 2 Futsal D1 du 11/11/2024

Courriel du 06/11/24 du club de MAISONS ALFORT FC et de la municipalité le 08/11/2024. (Fermeture des installations – jour férié).

Demande de modification via Footclub accepté par club adverse pour report au 18/11/2024.

La Commission constate accord des 2 clubs et reporte donc la rencontre au 18/11/2024.

28352034 - CITOYEN DU MONDE 1 - CNOUES 2 Futsal D1 du 08/11/2024

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre informant du non-déroulement de la rencontre suite à une fuite dans le gymnase.

Courriel du club de CITOYEN DU MONDE en date du 12/11/2024 proposant la date du 15/11/2024 pour disputer le match.

La Commission constate la disponibilité des 2 clubs et reporte donc la rencontre au 15/11/2024. Prévenir l'équipe adverse.

COUPE VDM FUTSAL

Le tirage au sort de la Coupe du Val De Marne Futsal a été effectué lors de la réunion de la Commission du 04/11/2024 par M. Georges GRESSIEN Président de la Commission :

A ce jour il y a 30 équipes engagées soit un tirage intégral pour 15 rencontres.

Calendrier prévisionnel des tours

Tour n°1 (16°) : du 13 au 19 janvier 2025 Tour n°2 (8°) : du 24 février au 02 mars 2025

Tour n°3 (1/4) : du 24 au 30 mars 2025 Tour n°4 (1/2) : du 23 au 27 avril 2025 Tour n°5 (Finale) : du 27 au 30 avril 2025

Match N°1: B2M FUTSAL 3 - VILLENEUVE ABLON US 2 le 18/01/2025 Match N°2: CHAMPIGNY CF 2 - B2M FUTSAL 1 le 18/01/2025 le 18/01/2025 Match N°3: CRETEIL FUTSAL US 2 – L'HAY LES ROSES AS 1 Match N°4: BOISSY UJ 1 - C'NOUES 1 le 18/01/2025 Match N°5: KB FUTSAL 2 – VSG FUTSAL 1 le 19/01/2025 Match N°6: ST MAURICE AJ 1 - CRETEIL FUTSAL US 1 le 18/01/2025 Match N°7: VILLENEUVE ABLON US 1 - VITRY ASC 3 le 18/01/2025 Match N°8: RUNGIS US 1 - VISION NOVA 1 le 17/01/2025 Match N°9: B2M FUTSAL 2 - CHAMPIGNY CF 1 correctif le 18/01/2025 Match N°10: BOISSY FC 1 – CHEVILLY LARUE ELAN 1 le 18/01/2025 Match N°11: CHEVILLY LARUE ELAN 2 – MAISON ALFORT FC le 17/01/2025 Match N°12: VITRY ASC 1 - RUNGIS US 2 le 18/01/2025 Match N°13: CITOYEN DU MONDE 1 – VSG FUTSAL 2 le 17/01/2025 Match N°14: VITRY 94 ACADEMIE FC 1 - VITRY ASC 2 le 18/01/2025 Match N°15: VITRY CA 1 – C'NOUES 2 le 16/01/2025

Priorité aux rencontres de championnat ou de coupes de Ligue programmées à ces dates.

MATCHS REMIS

28385717 - VITRY 94 ACADEMIE FC 1 - VITRY ASC 3 Futsal D2 du 02/11/2024 décalé au 02/11/2024 à 12h
28385683 - B2M FUTSAL 3 - VITRY ASC 2 Futsal D2 du 09/11/2024 reporté au 10/11/2024
28352061 - RUNGIS US 1 - VSG FUTSAL 2 Futsal D1 du 04/10/2024 reporté au 18/10/2024 reporté au 15/11/2024
28385713 - CHEVILLY LARUE ELAN 2 - BOISSY FC 1 Futsal D2 du 04/10/24 reporté au 15/11/2024
28385710 - VILLENEUVE ABLON US - RUNGIS US 2 Futsal D2 du 05/10/2024 reporté au 16/11/2024
28385723 - KB FUTSAL 2 - B2M FUTSAL 3 Futsal D2 du 27/10/2024 reporté au 17/11/2024
28385694 - B2M FUTSAL 3 - VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 07/12/2024 reporté au 08/12/2024
28385718 - VITRY ASC 2 - VITRY ASC 1 Futsal D2 du 01/11/2024 Futsal D2 reporté au 20/12/2024
28385724 - CHEVILLY LARUE ELAN 2 - VITRY 94 ACADEMIE FC 1 Futsal D2 reporté au 21/12/2024
28385672 - B2M FUTSAL 3 - VITRY CA 1 Futsal D2 du 30/11/2024 reporté au 21/12/2024

FMI ou Feuilles de match manguantes

<u>APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITÉ AU CLUB RECEVANT (</u>Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

2ème Appel de Feuille de Match:

28385673 – VITRY ASC 2 / BOISSY FC 1 Futsal D2 du 12/10/2024 **28352022** – MAISONS ALFORT FC /RUNGIS US Futsal D1 du 28/10/24

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 13 novembre 2024

RAPPEL:

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON 2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

<u>Site : districtduvaldemarne.fff.fr - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)</u>

<u>Ou Cliquez sur le lien :</u>

https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf

Rappel « Foot Club et Site Internet »:

<u>Pour la 2^{ème} saison consécutive, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.</u>

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et <u>match perdu par pénalité au club recevant</u>, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de Feuille de match manquante :

U16 D4:

29626699 : CHOISY LE ROI AS / VITRY ES du 03.11.24

2ème appel de Feuille de match manquante :

Anciens D4:

29595070 : ELEPHANT COTE D'IVOIRE / LIMEIL BREVANNES AJ du 27.10.204

FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général -

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- → Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes : E-FOOT 94 N° 691 Page 24 de 37

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : amende de 100 EUROS
- En cas de 3ème non-utilisation ou plus dans les 3 mois : match perdu par pénalité (0 but, -1 point)

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 03/11/2024) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
ANCIENS D3.B			
Villejuif U.S. 42	20/10/2024		
FUTSAL D1	20,20,202:		
B2m Futsal 2	12/10/2024		
Vsg Futsal 2	14/10/2024		
Maisons Alfort Fc 1	27/10/2024		
Rungis U.S. 1	27/10/2024		
FUTSAL D2			
B2m Futsal 3	04/10/2024		
Boissy U.J. 1	05/10/2024		
Vitry Asc 2	11/10/2024		
SENIORS D4			
St Mande Fc 2	06/10/2024		
Caudacienne Es 2	06/10/2024		
Choisy Le Roi As 3	13/10/2024		
Arcueil Com 3	13/10/2024		
As Zenaga 2	20/10/2024		
U18 D2			
Chevilly Larue Elan 1	06/10/2024		
COUPE AMITIE U16			
Perreux As Fran 22	27/10/2024		
U16 D1			
Villejuif U.S. 2	06/10/2024		
U16 D2	00/10/2024		
	06/10/2024		
Perreux As Fran 1	06/10/2024		
U16 D3			
Perreux As Fran 2	06/10/2024		
Chevilly Larue Elan 1	06/10/2024		
U16 D4			
St Maur Vga 23	06/10/2024		
Choisy Le Roi As 24	20/10/2024	03/11/2024	
U15F			
Bonneuil S/Marne Csm 1	12/10/2024		
St Mande Fc 1	12/10/2024		
Maisons Alfort Fc 2	12/10/2024		
	12/10/2024		
COUPE AMITIE U14	02/40/202		
Avenir Sportif Orly 22	02/10/2024		
U14 BRASSAGE			
Boissy F.C. 2	05/10/2024		
Caudacienne Es 1	05/10/2024		
Villeneuve Afc 2	05/10/2024		
U13F			
Vitry E.S. 1	13/10/2024		
Limeil Brevannes A.J 1	13/10/2024		
Sucy F.C. 1	13/10/2024		
Kremlin Bicetre Csa 1	13/10/2024		
Tffc 2	13/10/2024		
	13/10/2024		
U11F	42/46/2024		
Vitry E.S. 1	13/10/2024		
Limeil Brevannes A.J 1	13/10/2024		
Tffc 2	13/10/2024		

ANNEXES

	Début formation			Fin de la formation
Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en présentiel)	Bloc 2 (2éme jour en présentiel)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
Journée compl Coach jeunes	×	26/09/2024	×	×
Journée compl Coach séniors	×	03/10/2024	×	×
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	×	24/10/2024	25/10/2024	×
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	×	23/11/2024	×	×
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	×	En 2024, progra	En 2024, programmé en début de saison	×
Journée compl Coach jeunes	×	28/01/2025	×	×
Journée compl Coach séniors	×	30/01/2025	×	×
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFF1-2-3	×	25/02/2025	×	×
CFI Futsal U13-U15	×	27/02/2025	28/02/2025	×
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFF1-2-3	×	16/04/2025	×	×
Journée compl Coach jeunes	×	13/05/2025	×	×
Journée compl Coach séniors	×	15/05/2025	×	×
CFI Gardien de but Initiation	×	En 2025, progra	En 2025, programmé en début de saison	×

2024/2025

DÉBUT FORMATION DISTANCIEL

PRÉSENTIEL

FIN FORMATION DISTANCIEL

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
Journée compl Coach jeunes	×	26/09/2024	×	×
Journée compl Coach séniors	×	03/10/2024	×	×
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	×	24/10/2024	25/10/2024	×



DÉBUT FORMATION DISTANCIEL

PRÉSENTIEL

FIN FORMATION DISTANCIEL

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	×	23/11/2024	×	×
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	×	En 2024, programmé en début de saison	ımé en début de on	×
Journée compl Coach jeunes	×	28/01/2025	×	×
Journée compl Coach séniors	×	30/01/2025	×	×





DÉBUT FORMATION DISTANCIEL

PRÉSENTIEL

FIN FORMATION DISTANCIEL

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFF1-2-3	×	25/02/2025	×	×
CFI Futsal U13-U15	×	27/02/2025	28/02/2025	×





DÉBUT FORMATION DISTANCIEL

FIN FORMATION DISTANCIEL

PRÉSENTIEL

Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4	Du 09/04/2025 au 18/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024	Du 07/05/2025 au 16/05/2025	×	×	×	×
Étape 3	08/04/2025	29/04/2025	06/05/2025	×	×	×	ոmé en début de son
Étape 2	18/03/2025	20/03/2025	25/03/2025	16/04/2025	13/05/2025	15/05/2025	En 2025, programmé en début de saison
Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	×	×	×	×
Formations	CFI U6-U9	CFI U10-U13	CFI U14-U19	Certification CFF1-2-3	Journée compl Coach jeunes	Journée compl Coach séniors	CFI Gardien de but Initiation











Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune!

L'USCL vous invite!

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : <u>actions@uscl.fr</u> (un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

CALENDRIER SAISON 2024/2025



AOÛT

JE 24 WASQUEHAL @

JANVIER

JIS 11 FURTANT JIS 18 WASQUEHAL



SEPTEMBRE

JE 14 BIESHEIM Q

FÉVRIER

OB VILLERS/HOULGATE OF USE OF THIONVILLE

OCTOBRE

OS BALAGNE



MARS

JES 22 FLEURY



NOVEMBRE

OB FLEURY

OB FEIGNIES A.

OB FE OB FC 93

AVRIL

JES 12 FC 93
JES 19 HAGUENAU
JES 26 EPINAL



DÉCEMBRE

OF HAGUENAU Q

MAI

JES OB AUBERVILLIERS W

N2 NATIONAL



2024-2025

ABONNEMEN

TARIFS	TRIBUNE PRÉSIDENTIELLE	TRIBUNE HONNEUR
Abonnement Solo	90 €	40 €
Femmes / Étudiant s - d e 16ans	45€	Gratuit
Abonnement CE (10 personnes min.)	80€	35 €

Une écharpe à l'effigie de l'USCL offerte pour tout réabonnement

Femmes et - de 16 ans

INFORMATIONS ABONNÉ						
Nom:	Prénom:					
Date de naissance :	/					
Adresse:						
Code postal et Ville :						
Téléphone :	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••					
E-Mail:						

Étudiants

Solo

Formulaire à renvoyer avec le réglement + pièce d'identité par voie postale au 1 rue Vasco de Gama 94460 Valenton

Vivre Enocarable Metges 4 Tocarsion

FOOTBALL

EN NOVEMBRE AU STADE DUVAUCHELLE



SAMEDI 02/11 18H00

GRATUITE



CRÉTEIL BALAGNE

SAMEDI 16/11 18H00



CRÉTEIL 7 FC 93 BOBIGNY 18HOO

SAMEDI 23/11

COLLECTE SECOURS POPULAIRE





PROCHE, CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location avec le code : RAC-DISTRICT10

À très bientôt dans nos agences!



LOCATION DE VÉHICULES





Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

		-6		1										1	
	KM supp		0,23	0,24	0,24	0,25	0,25	0,28	0,28	0,29	00'0	0,31	0,34	0,34	
30 jours et +	Prix total mensuel	3000 km	671,10	754,50	819,30	922,20	964,50	1 132,20	1 181,40	1 219,80	1 341,60	1 383,90	1 905,90	1 677,30	
	Forfait Mensuel	100 km/jour	22,37	25,15	27,31	30,74	32,15	37,74	39,38	40,66	44,72	46,13	63,53	55,91	
16 à 29 jours		100 km/jour	24,13	26,38	28,62	34,24	36,48	38,72	42,65	46,92	53,09	57,80	78,77	74,64	
9 à 15 jours	Prix par jour HT	100 km/jour	28,22	30,85	33,48	40,04	42,67	45,30	49,90	54,88	62,10	67,62	91,08	87,31	
4 à 8 jours	Prix par	100 km/jour	34,15	37,32	40,50	48,44	51,61	54,79	96,35	86,38	75,12	81,79	110,18	105,61	
1 à 3 jours		100 km/jour	45,53	49,76	54,00	64,58	68,82	73,06	80,47	88,51	100,16	109,06	146,92	140,82	
Exemple de modèle		108, Twingo ou similaire	Clio, Polo, 208 ou similaire	Clio, Polo, 208 ou similaire	Golf, 308, Megane ou similaire	Golf, 308, Megane ou similaire	Qashqai, 3008, Renegade ou similaire	Qashqai, 3008, Renegade ou similaire	Touran, 5008, X-trail ou similaire	Talisman, 508, Passat ou similaire	Talisman, 508, Passat ou similaire	Trafic 9 places	Espace, Sharan ou similaire		
Catégories		ECO 3P	CITADINE 5P	CITADINE SP BOITE AUTO	AFFAIRE	AFFAIRE BOITE AUTO	CONFORT	CONFORT BOITE AUTO	MULTISPACE	BERLINE	BERLINE BOITE AUTO	MINIBUS 9 places	MONOSPACE 7places	Taile and an illustrated do done little and 34 and 54	
		A	8	BP	9	CP	Q	do	DMP	ш	EP	e L	đ	Taile and Hank	

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 * Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août TVA: 20 % TARIF EN € TTC

ASSURANCES
Garantie dommages (CDW):
Garantie vol (TP)
Assistance 24H/24

Inclus Inclus inclus

Tampon et signature